

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1 bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et le confinement qui interdit la présence du public aux réunions des assemblées délibérantes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé (23 pour et 6 abstentions) la tenue de la séance à huis clos.

DATE DE CONVOCATION : 03 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 18 – REPRÉSENTÉS : 11

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme DUBOURG Yolande, MM. LAFOND Frédéric et RICARD Jean-François, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle et MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick.

EXCUSÉS : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme TESSIER Martine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUDEUX Maryse (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LAFOND Frédéric*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*) et Mme VAIRÉ Sandrine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et PINEAU Olivier.

OBJET : *Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2021*

N° 2020 / 12 / 06

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

.../...

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant qu'un agent peut prétendre à une promotion interne au titre de l'année 2020 et qu'il convient de créer le nouveau poste, par suppression de celui détenu, à la titularisation de l'agent ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression, à la date de la titularisation, d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs,*
- et DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 décembre 2020,
Le Maire,



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET COMMUNE			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	2,00	25,00	19,66	1,00	19,66
Attaché Principal	A	2,00		2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	4,00		4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur Principal 1 ^e classe	B	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2 ^e classe	B	2,00		2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00		4,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint Administratif Principal 1 ^e classe	C	6,00		6,00	6,00	0,00	5,00
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Territorial	C	3,00	2,00	5,00	4,66	0,00	4,66
FILIERE TECHNIQUE (c)		47,00	19,00	66,00	49,85	2,76	52,61
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1 ^e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2 ^e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00		3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00		2,00	1,50	0,00	1,50
Agent de Maîtrise	C	3,00		3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint Technique Principal 1 ^e classe	C	14,00		14,00	12,80	0,00	12,80
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	C	11,00	5,00	16,00	9,70	1,38	11,08
Adjoint Technique Territorial	C	11,00	14,00	25,00	17,05	1,38	18,43
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Assistant Socio-Educatif 1 ^e classe	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Principal 1 ^e classe	C	6,00		6,00	6,00	0,00	6,00
ATSEM Principal 2 ^e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	1,00	6,00	4,80	0,00	4,80
Assistant de Conservation Pal 1 ^e classe	B	2,00		2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	14,00	18,00	13,38	0,70	14,08
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Territorial d'Animation	C	2,00	13,00	15,00	10,48	0,70	11,18
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL		90,00	36,00	126,00	98,69	4,46	102,15
COLLABORATEUR DE CABINET		1,00		1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00		1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL		91,00	36,00	127,00	98,69	5,46	103,15

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET ASSAINISSEMENT			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1 ^e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00